

<b>Zeitschrift:</b>	Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
<b>Herausgeber:</b>	Revue de Théologie et de Philosophie
<b>Band:</b>	35 (1902)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	La collecte en faveur des chrétiens de Jérusalem : étude paulinienne [suite]
<b>Autor:</b>	Lombard, Emile
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-379727">https://doi.org/10.5169/seals-379727</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA COLLECTE EN FAVEUR DES CHRÉTIENS DE JÉRUSALEM

## ÉTUDE PAULINIENNE

PAR

ÉMILE LOMBARD<sup>1</sup>

---

## VI

Nous avons jusqu'ici détaché de 2 Cor. VIII et IX les passages qui nous renseignent sur les circonstances où ce morceau fut composé. Il nous reste à le parcourir en notant la marche des idées.

Par la nature spéciale du sujet traité, ces deux chapitres, qui en réalité n'en forment qu'un, se différencient des deux autres parties principales de l'épître, I-VII et X-XIII. D'un autre côté, ils ne peuvent logiquement s'en séparer. C'est en vain, ajoutons-le, que d'aucuns veulent attribuer cette remarquable page de la littérature paulinienne, — comme le reste de l'épître et comme toutes les grandes épîtres de Paul, — à des anonymes du second siècle. (Ceux-ci, dans le cas particulier, auraient travaillé sur les deux brèves notices, Actes XI, 29, 30 et XXIV, 17). Nous n'avons rien ici qui ressemble aux développements artificiels, si fréquents chez les auteurs d'écrits apocryphes. Les difficultés d'interprétation que présentent nos textes proviennent précisément de ce qu'ils tirent leur raison d'être d'une foule de faits beaucoup moins

<sup>1</sup> Voir livraison de mars 1902, p. 113.

bien connus de nous que des lecteurs de Paul. Et d'ailleurs, quel a pu être le but des philosophes pauliniens dont on nous parle, en insistant pareillement sur ces envois d'aumônes ? Ils voulaient, nous dit-on, que les Eglises pagano-chrétiennes apparussent comme quittes à l'égard de l'Eglise-mère<sup>1</sup>. Or, cela est contredit par le contenu de 2 Cor. VIII et IX, où l'on voit Paul exhorter à la libéralité des gens qui apparemment avaient besoin qu'on les y exhortât. Et en quoi la réussite de l'œuvre est-elle aux yeux de Paul si désirable ? En ce qu'elle dégagera les chrétiens de Grèce de toute obligation envers ceux de Jérusalem ? Non, mais en ce qu'elle rendra manifeste la solidarité qui les unit à eux.

Le lien entre le chap. VIII et ce qui précède se découvre aisément. Paul, au chap. VII, commente le résultat de la première mission de Tite. Par là, il est amené naturellement à parler du but de la seconde. La mention des bons procédés des Corinthiens envers le messager de l'apôtre (v. 14, 15) prépare l'introduction de ce sujet nouveau. A cette liaison extérieure en correspond une plus profonde. Ce qu'on reprochait le plus à Paul, c'était son prétendu manque de crédit auprès des Douze<sup>2</sup>, vrais dépositaires de l'Evangile de Jésus (1 Cor. IX, 1 ; 2 Cor. XI, 22 et ss., etc.). Or, la collecte organisée à leur demande prouvait l'inanité de ce grief. On comprend donc qu'avant de vider son différend avec les perturbateurs de l'Eglise de Corinthe, Paul ait tenu à consacrer toute une partie de sa lettre à cette question. En rappelant ce qui avait déjà été fait, en insistant sur la nécessité de faire plus encore, il ôtait toute force aux accusations de ses adversaires, il les mettait dans une fausse position tant à l'égard des judéo-chrétiens de Palestine que vis-à-vis des pagano-chrétiens de Corinthe. La collecte avait été exploitée par eux contre lui; à son tour de s'en armer contre eux. Cette œuvre, reprise sous de plus favorables auspices, allait

<sup>1</sup> Steck, *op. cit.*, p. 274.

<sup>2</sup> Se rappeler, quand nous employons ce terme pour la commodité du discours, qu'il ne s'agit pas d'un cercle fermé, mais en général des représentants de la tradition judéo-chrétienne primitive (*die Urapostel*).

à la fois, si son espoir se réalisait, sceller sa réconciliation avec l'Eglise corinthienne et consommer la défaite de ses détracteurs<sup>1</sup>.

VIII, 1-5. Début très habile, d'une habileté cependant qui n'exclut pas l'émotion. Paul informe les Corinthiens de la belle conduite des Eglises de Macédoine. C'est un exemple qu'il leur propose, sans toutefois le présenter comme tel. Il laisse à ses lecteurs le soin de s'appliquer la leçon implicitement contenue dans l'hommage rendu à la générosité de leurs frères. Cette générosité des Macédoniens, d'ailleurs (v. 1), il l'attribue à la grâce divine opérant en eux, et cela par la combinaison de ces deux facteurs : leur joie dans l'épreuve et leur pauvreté même, surmontée par cette joie et changée pour les autres en richesse<sup>2</sup> (v. 2). La phrase suivante (v. 3-5), extrêmement chargée, contient quatre déterminations du verbe *ἐδωκαν* (v. 5). Les Macédoniens ont donné : *a)* selon leurs moyens et même au-delà ; *b)* spontanément ; *c)* en demandant avec instance la grâce de participer à ce service en faveur des saints ; *d)* en ajoutant au don de leur argent celui, bien plus précieux, de leur personne. Ils se sont donnés eux-mêmes, au Seigneur d'abord, puis à Paul.

VIII, 6-15. Le *εἰς τὸ*, dépendant de *ἐδωκαν* et exprimant, conformément à l'usage de l'apôtre, non seulement la conséquence, mais la causalité<sup>3</sup>, suppose une relation providentielle entre la réussite de la collecte en Macédoine et la mission de Tite, qui doit en assurer l'achèvement à Corinthe. A remarquer, v. 6, le mot *χάρις*, qui caractérise la collecte comme un don gracieux, de la part des chrétiens qui y contribuent, et de Dieu qui leur permet d'y contribuer (*id.* v. 7, 19 ; cf. v. 1). Le *ἀλλὰ* du v. 7 doit correspondre à l'idée, amenée par le v. 6, que Tite, dans l'accomplissement de sa tâche, pourrait bien rencontrer des difficultés<sup>4</sup>. Mais alors

<sup>1</sup> Weizsaecker, *op. cit.*, 307, 308.

<sup>2</sup> Meyer, Hofmann, etc. sous-entendent *ἐστὶ* après *τῆς χαρᾶς αὐτῶν*. Mais le parallélisme obtenu de la sorte isole du contexte l'idée du premier membre.

<sup>3</sup> Meyer, Hofmann, Klöpper.

<sup>4</sup> La seule explication correcte grammaticalement est celle de Hofmann : *ἀλλὰ*

pourquoi dire aux Corinthiens qu'il y a chez eux si grande abondance de foi, de parole, de connaissance, de toute espèce de zèle ? Même pris au sens le plus général, cet éloge étonne, adressé à des gens qui avaient donné à l'apôtre tant de motifs de mécontentement, et dont le retour à l'obéissance n'était pas encore unanime<sup>1</sup>. Dirons-nous qu'il y a là un peu d'innocente diplomatie, que, le but de Paul étant d'inciter les Corinthiens à plus de générosité, — exhortation impliquant un reproche, — il croit devoir fournir d'avance une compensation à leur amour-propre ? Disons plutôt qu'il les invite poliment, et non sans une discrète ironie, à se montrer dignes, puisque l'occasion leur en est offerte, de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et tiennent tant à faire partager à autrui (cf. IX, 3, 4). Son but, en leur citant le zèle des Macédoniens, a été, en effet, de les mettre à même de prouver l'authenticité de leur amour (v. 8). L'intention qu'on devinait aux versets 1-5, ici, s'exprime sans ambages. Au reste, — comme le fait remarquer le v. 9, qui est une parenthèse, mais combien nécessaire à la pensée de Paul, — le dévouement des Corinthiens doit avoir une norme encore plus haute. En tant que chrétiens, ils ont à se conformer à l'exemple de Christ, qui, riche comme il l'était dans sa préexistence auprès du Père, s'est fait pauvre pour enrichir les hommes de sa pauvreté. Après s'être ainsi élevé au principe même de la vie chrétienne, Paul fait sentir à ses lecteurs combien il importe pour eux de ne pas rester en arrière, après s'être mis en branle il y a déjà si longtemps. C'est pourquoi il croit devoir, pour leur bien, leur adresser à ce sujet sinon un ordre, du moins un avis (v. 10). Il ne suffit pas de vouloir, ni même de commencer à faire : il faut mener à bien ce qu'on a entrepris, — selon les ressources dont on dispose (v. 11)<sup>2</sup>. Ces derniers mots, Paul les appuie par la transition à *où καὶ ἐπιταγὴν* (v. 8). Mais alors la construction devient bien compliquée.

<sup>1</sup> Les gens qu'il parle de traiter sévèrement (X, 1, 2), il les distingue d'avec l'Eglise. Mais c'est l'Eglise comme telle qu'il prie de ne pas l'obliger à de telles extrémités.

<sup>2</sup> Construction embrouillée, par suite de la double opposition de la volonté à

thèse générale qu'un don s'évalue, aux yeux de Dieu, non d'après son importance numérique, mais proportionnellement à la fortune du donateur (v. 12). Aussi bien ne s'agit-il pas de réduire les Corinthiens au dénuement, pour assurer à d'autres le bien-être (v. 13). Dans son désir de ne rien laisser de côté, Paul s'astreint à réfuter même cette objection de l'égoïsme vulgaire. Elle avait dû naître d'elle-même dans l'esprit de certains membres de l'Eglise. Les meneurs judaïsants n'auraient pas osé trouver à redire en principe à un envoi d'argent à Jérusalem. Ils étaient hommes toutefois à laisser s'entrecroiser les allégations les plus inconciliables, pourvu qu'elles fussent de nature à entraver le travail de Paul. Aussi l'apôtre insiste-t-il sur ce point : « La règle, dit-il, c'est l'égalité. » En d'autres termes, il faut que l'équilibre s'établisse par un échange fraternel de libéralités. Le v. 14 développe cette idée. Quel est ce « superflu » des judéo-chrétiens, qui doit servir à combler le déficit des chrétiens de Corinthe ? Ce ne peuvent être les traditions relatives à la vie et à l'enseignement de Jésus, ni les promesses de Dieu au peuple élu, etc., puisque les païens y ont déjà eu part (Rom. XV, 27). On pourrait voir par contre dans notre passage une allusion à l'excédent d'actions de grâces rendues à Dieu par les croyants de Jérusalem, et dont les pagano-chrétiens bénéficieront derechef (IX, 13 et ss.). Ici cependant l'idée serait peu clairement exprimée. Le contexte ne parle que de biens matériels<sup>1</sup>. Cette éventualité d'un renversement des rôles est d'ailleurs présentée comme purement hypothétique<sup>2</sup>. Paul veut dire qu'entre croyants, tout don accepté l'est à charge de revanche. Il termine ce développement par la citation d'Exode XVI, 18. Selon son habitude de se contenter en pareil cas d'une analogie incomplète, il s'attache seulement au fait, — manifesté par le don de la manne, — que la volonté de Dieu est de fournir à chacun selon ses besoins (v. 15).

l'action et de l'action commencée à l'action menée à bonne fin. 'Εκ, non seulement origine, mais norme : *pro facultatibus* (Wilke et Grimm).

<sup>1</sup> Les catholiques admettent le sens spirituel et invoquent ce verset en faveur de leur doctrine du mérite des saints. (Estius.)

<sup>2</sup> Reuss.

VIII, 16-23. Dans ce nouveau paragraphe, l'auteur expose et justifie les mesures prises pour assurer la réussite de la collecte, et présente aux Corinthiens les hommes choisis à cet effet. D'abord, il rend grâces à Dieu, inspirateur de toute bonne action humaine (cf. v. 1), du zèle de Tite, qui a bien voulu se charger de cette affaire (v. 16). Sans doute, Tite a agi à la demande de Paul. Mais en se conformant à cette requête, il n'a fait que suivre l'impulsion de son propre cœur (v. 17). Après Tite, les deux personnages qui l'accompagnent. Le premier s'est acquis une réputation élogieuse « dans (le domaine de) l'Evangile ; » ce qui suppose qu'il a déployé des talents ou « charismes » administratifs (*ἀντιλήψεις, κυβερνήσεις*, 1 Cor. XII, 28) au service des Eglises macédoniennes (v. 18). Il y a plus : il a reçu de celles-ci, par élection, le mandat express d'accompagner Paul, lorsque ce dernier ira porter le produit de la collecte. Le but de cette œuvre est à la fois la gloire de Dieu et la démonstration du bon vouloir de l'apôtre<sup>1</sup> (v. 19). Cela conduit Paul à déclarer pourquoi il a tenu à s'entourer de pareilles garanties. Il veut que sa délicatesse ne puisse être suspectée (v. 20), estimant qu'il faut non seulement être irréprochable devant le Seigneur, mais le paraître aux yeux des hommes (v. 21, allusion à Prov. III, 4). Quant au second compagnon de Tite, ce qui lui a valu d'être choisi, ce sont les services personnels qu'il a rendus à Paul en maintes occasions. Il se rend à Corinthe d'autant plus volontiers qu'il se croit en droit d'attendre beaucoup des Corinthiens (v. 22), sans doute parce que les récits de Tite l'ont vivement encouragé<sup>2</sup>. Avant de passer à un autre point, Paul résume les titres qui recommandent ces trois hommes au bon accueil de ses lecteurs : Tite est son collègue et colla-

<sup>1</sup> Meyer et d'autres font dépendre *πρὸς τὴν αὐτοῦ...* de *χειροτονηθεῖς*. Mais c'est moins naturel comme construction. Et malgré l'importance de cette élection comme mesure de garantie, c'est bien plutôt de l'œuvre elle-même qu'on peut dire qu'elle a ce double but.

<sup>2</sup> Klöpper veut qu'il ait déjà été à Corinthe et l'identifie avec le frère mentionné XII, 28. Mais dans ce cas pourquoi Paul, au v. 23, le mettrait-il vis-à-vis des Cor. sur le même pied que son collègue, l'élu des Macédoniens ?

borateur ; les deux autres sont « délégués<sup>1</sup> des Eglises, gloire de Christ » (v. 23). Diverses suppositions, sans intérêt pour notre étude, ont été émises au sujet de ces deux compagnons de Tite. Il est probable, — mais on ne saurait aller au-delà de cette probabilité, — qu'ils se retrouvent avec un troisième Macédonien dans la liste d'Actes XX, 4. Encore une restriction est-elle nécessaire. Paul ne parle de voyage à Jérusalem qu'à propos du premier. Les deux missions : à Corinthe avec Tite, à Jérusalem avec Paul, ne doivent pas être confondues, quoiqu'elles aient le même but. Pour ce qui est de la mission à Corinthe, le frère du v. 18, vu sa désignation officielle par les communautés de Macédoine, était particulièrement qualifié pour servir de garant à l'apôtre. L'autre lui tenait de plus près. Malgré cette différence, tous deux partent à la fois comme représentants des Eglises et comme envoyés de Paul<sup>2</sup>. Nous avons vu quelque chose d'analogue 1 Cor. XVI, 3.

VIII, 24-IX, 5. Exhortation à la générosité, basée sur cette considération, que pour les Corinthiens l'heure est venue de se montrer aux Macédoniens sous un jour favorable. Le v. 24 se rattache à ce qui suit. Certains exégètes, voyant là une solution de continuité, ont supposé une interruption dans la rédaction de l'épître<sup>3</sup>, ou ont attribué nos deux chapitres à deux lettres différentes<sup>4</sup>. En réalité l'hiatus n'existe pas. Au dernier verset du ch. VIII, énonçant le devoir qui maintenant s'impose aux Corinthiens, répondent les cinq premiers versets du ch. IX, qui soulignent cette injonction et la motivent : « Vous avez donc à prouver<sup>5</sup> à la face des Eglises votre amour et l'éloge que j'ai fait de vous ; car s'il est superflu que je vous écrive au sujet de l'œuvre elle-même, — j'ai pu en effet stimuler les Macédoniens par l'exemple de votre ardeur, — néanmoins j'ai envoyé les frères, afin que

<sup>1</sup> Ἀποστολοί. Sens large du terme dans les Eglises primitives.

<sup>2</sup> Συνεπέμψαμεν est dit de l'un et de l'autre.

<sup>3</sup> Reuss.

<sup>4</sup> Semler, Hagge, Michelsen.

<sup>5</sup> La leçon ἐνδείξασθε est probablement une simplification. Avec le participe, sens non moins clair : action attribuée au sujet ou attendue de lui.

notre éloge soit confirmé et non pas démenti, etc. » Ainsi la transition est correcte. Du même coup disparaît ce qu'il y a de choquant dans le v. 1, quand on en fait l'introduction d'un nouveau développement. Paul s'écarterait de la vérité s'il disait aux Corinthiens : « Je sais que votre bonne volonté n'a pas besoin de stimulant. » L'éloge en outre serait trop visiblement démenti par le contexte pour ne pas manquer son effet. Mais plus rien ne choque dans une proposition subordonnée se bornant à constater que pour ce qui est de l'œuvre elle-même, — de son but, de sa raison d'être, — les Corinthiens savent à quoi s'en tenir. Ils s'en occupaient déjà l'année précédente : et voici maintenant Paul obligé de prendre des mesures pour que le bon témoignage qu'il leur a rendu ne soit pas infirmé par leur faute ! (v. 2, 3.) Les deux compagnons de Tite ont pour mission non de constater, mais de réorganiser la collecte. Les Macédoniens dont parle le v. 4 et qui *doivent venir* sont ceux évidemment qui feront conduite à l'apôtre de Macédoine jusqu'en Achaïe, selon l'usage mentionné 1 Cor. XVI, 6; 2 Cor. I, 16<sup>1</sup>. C'est à leur arrivée qu'il y aura de la honte pour Paul, — et pour les Corinthiens ! — si son attente se trouve déçue (v. 4). Aussi a-t-il fait prendre les devants à Tite et aux deux autres frères, pour que, par leurs soins, la libéralité annoncée soit une véritable libéralité, et non une lésinerie (v. 5). Impossible de ne pas admirer l'art avec lequel l'apôtre, de circonlocution en circonlocution, en arrive à lâcher ce mot *πλεονεξιαν*, qui clôt la période avec force, et dont l'effet est d'autant plus sûr que l'expression est amenée avec plus de ménagements. En même temps, cette parole décisive sert de point de départ à un nouveau développement :

IX, 6-15, où Paul traite la question de la collecte dans toute son ampleur, en établissant définitivement *a)* que les Corinthiens doivent donner; *b)* qu'ils le peuvent; *c)* que l'accomplissement de ce devoir aura des conséquences bénies,

<sup>1</sup> Aucune confusion possible avec les deux précédents, dont la tâche est de faire que ceux-ci trouvent l'Achaïe *prête* (non au sens du v. 2, mais en ce qu'elle puisse supporter la comparaison avec la Macédoine).

tant pour eux-mêmes que pour les saints de Jérusalem. D'abord, un énoncé des maximes générales : on récolte suivant ce que l'on a semé (v. 6). Que chacun donne, non par contrainte, mais selon son cœur. Dieu aime qui agit ainsi (v. 7. Allusion à Prov. XXII, 8 [LXX]). Puis serrant la question de plus près : Dieu, déclare Paul, est puissant pour fournir aux Corinthiens de quoi donner sans avoir à en pâtir (v. 8), déclaration qu'appuie une citation de Ps. CXII, 9, exaltant le juste, à savoir celui qui fait l'aumône<sup>1</sup> (v. 9). Le v. 10 réitère, en en faisant une promesse formelle, l'assurance du v. 8. Celui qui fournit *la semence au semeur et le pain dont il fait sa nourriture* (Es. LV, 10) vous fournira la semence et vous la multipliera, et augmentera *les fruits de votre justice*» (Os. X, 12). Le mode d'accomplissement de cette promesse est déterminé au v. 11 : la semence fournie et multipliée, ce sont les biens que Dieu leur dispensera, et qui leur permettront de participer abondamment à la collecte ; les fruits de leur justice, ce sont les actions de grâces que les destinataires de la collecte<sup>2</sup> rendront à Dieu. Jugeant que Paul s'avancait beaucoup en promettant aux Corinthiens la richesse, certains commentateurs ont pensé qu'il s'agissait d'un enrichissement spirituel, ou tout au moins de cet état de serene satisfaction intérieure qui fait qu'on donne de bon cœur (id. pour v. 8)<sup>3</sup>. Mais le sens propre se légitime parfaitement. Qu'à ceux qui donnent, Dieu accorde la grâce de pouvoir *donner toujours plus*, cette pensée est tout à fait dans l'inspiration du temps apostolique. L'idée des fruits de la libéralité des Corinthiens sert de thème à la fin du chapitre. Par cette *λειτουργία* (contribution publique, ici : offrande collective, d'Eglise à Eglise), non seulement il sera subvenu aux besoins des saints, mais il y aura un excédent sous forme d'actions de grâces rendues par les saints à Dieu<sup>4</sup> (v. 12). Le

<sup>1</sup> ζεύκτης est souvent rendu dans les LXX par ἐλεημοσύνη.

<sup>2</sup> Et non Paul, dont le rôle ici est de faire parvenir le produit à destination (*διὰ*).

<sup>3</sup> Meyer, Hofmann.

<sup>4</sup> Klöpper incline à relier περισσεύοντα à τῷ Θεῷ. Mais il n'y pas de parallé-

v. 13 doit être pesé dans tous ses termes. L'œuvre aura pour effet de démontrer aux Jérusalémites la réalité de deux faits. D'abord « la soumission de votre adhésion à l'Evangile du Christ. » Suivant qu'on rattache *εἰς τὸ εὐαγγέλιον* à *ὁμολογίας* ou à *ὑποταγῆ*<sup>1</sup>, on obtient ce sens : la soumission qui consiste dans votre adhésion à l'Evangile (adhésion rendue manifeste par votre participation à la collecte); ou cet autre encore plus clair : la soumission à l'Evangile qu'implique la profession que vous en aurez faite (en participant à la collecte)<sup>2</sup>. Dans les deux cas, la réussite de l'œuvre est représentée comme devant affirmer le rapport de subordination où se trouvent les Corinthiens vis-à-vis de l'Evangile. L'Evangile impose en effet, à tous ceux qui le professent, l'obligation de la charité. Le second sujet d'actions de grâces fourni aux judéo-chrétiens, c'est, dit Paul à ses lecteurs : « la libéralité de votre communion (ou avec laquelle vous aurez manifesté votre communion) avec eux et *avec tous*. » Ainsi le don des chrétiens de Corinthe à leurs frères de Judée les unit non seulement à ces derniers, mais à tous les croyants. L'œuvre les concerne tous. A côté de ceux qui reçoivent il ne doit y avoir qu'une catégorie : ceux qui donnent. De plus, en vertu de la loi de solidarité, le bien fait aux uns profite aussi aux autres (cf. 1 Cor. XII, 26). Non moins belle est l'idée du verset suivant (14) : « Ils (les saints de Jérusalem) exprimeront par leurs prières leur ardente affection pour vous.... » Le motif de cette affection est-ce seulement l'argent envoyé? La gratitude, telle que la conçoit Paul, est d'une plus pure essence : « ... à cause de l'immense grâce que Dieu vous a accordée (de pouvoir

lisme marqué entre « les besoins des saints » et « les actions de grâces à Dieu. » L'accent est sur *περισσ.*, qui répond à *προσαπληροῦσα*.

<sup>1</sup> On ne peut (Meyer) faire dépendre *εἰς τὸ εὐαγγ.* de *δοξάζοντες* : liaison peu naturelle et difficulté, dans ce cas, du parallèle *εἰς αἴτοὺς*.

<sup>2</sup> A écarter l'interprétation de Bèze, Reuss (*τῆς ὁμολογίας = τῇ ὁμολογουμένῃ*). Id. de celle de Meyer-H. et d'autres : « la soumission vis-à-vis de (gegen) votre profession. » Alors on ne concevrait pas le *ὑμῶν*. — Ne pas prendre *ὁμολογία* au sens objectif de 1 Tim. VI, 12, 13. — La liaison *ὑποταγῆ* ... *εἰς τὸ* (Chrys., Calvin) est possible, quoique dure. Mais dans ce cas même *ὁμολογία* ne saurait signifier *consensus*.

mener à bien cette œuvre charitable, cf. VIII, 1; IX, 8). » Emporté par un pieux élan, l'apôtre ajoute : « Grâces à Dieu pour cet ineffable don ! » Ce don ineffable ne se restreint pas au succès matériel de la collecte<sup>1</sup>, ni ne s'étend à l'œuvre du salut en général<sup>2</sup>, mais consiste en cet échange de procédés fraternels que Paul contemple déjà en pensée, et que la collecte aura pour effet d'établir. Nous avons là une de ces effusions spirituelles auxquelles se livre l'apôtre, en voyant s'épanouir dans toute sa richesse quelque grande vérité qu'il vient de dégager avec labeur (1 Cor. XV, 57; Rom. XI, 33).

## VII

Quel fut, à Corinthe, le résultat de ces deux chapitres, chef-d'œuvre de tact et de cœur? Nous ne savons rien de bien précis à cet égard. Pas plus que pour les autres provinces du champ d'activité de Paul, il ne nous est possible de fixer même approximativement le chiffre de la somme rassemblée. Le fragment Rom. XV, 25 et ss. est cependant là pour nous apprendre que, cette fois, les paroles de l'apôtre portèrent leurs fruits. Les mots : « la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu... » ne signifient pas forcément que la seconde de ces deux provinces ait donné en proportion autant que la première, mais excluent, pour l'une comme pour l'autre, la possibilité d'un échec définitif.

D'après Actes XX, 2, Paul, de Macédoine, passa en Grèce, où il séjourna trois mois, — renseignement confirmé par 2 Cor., où il parle à maintes reprises de son prochain départ pour l'Achaïe, et par Rom. XV. — Ce séjour se place dans l'hiver 58-59. On est en droit de penser que l'attitude de l'Eglise n'obligea pas l'apôtre à sévir contre les perturbateurs dont il parle avec menaces 2 Cor. X, 1. Ayant trouvé la collecte achevée, ou en bonne voie d'achèvement, il put sans encombre prendre les dispositions nécessaires pour son pro-

<sup>1</sup> Heinrici.

<sup>2</sup> Calvin et d'autres.

chain voyage. Ce fut une dernière trêve, avant la bataille qui l'attendait à Jérusalem.

Il n'était pas, d'ailleurs, sans avoir quelques appréhensions. Et tout en laissant son infatigable pensée prendre son vol du côté de l'Occident, il voyait très clairement que la grande inconnue, d'où dépendait la réalisation de tous ses plans d'avenir, c'était la réception qui allait lui être faite en Judée. On s'en rend compte par ces lignes adressées aux Romains (XV, 25-32) : « ... Maintenant, je vais à Jérusalem, où m'appelle le service des saints. Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu organiser une collecte<sup>1</sup> en faveur des pauvres qu'il y a parmi les saints de Jérusalem. Elles l'ont bien voulu, aussi bien est-ce pour elles une obligation envers eux ; car si les païens ont eu part à leurs biens spirituels, ils doivent à leur tour les assister de leurs biens matériels<sup>2</sup>. Quand j'aurai terminé cette affaire, et que je leur aurai remis le produit en bonne et due forme<sup>3</sup>, je me rendrai en Espagne, en passant par chez vous. Et je sais qu'en venant chez vous, je serai accompagné de toute la plénitude de la bénédiction de Christ. Je vous exhorte toutefois, frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de l'amour qui vient de l'Esprit, à lutter avec moi en priant Dieu pour moi, afin que je sois sauvé des mains des incrédules qui sont en Judée, et que le secours que j'ai à porter à Jérusalem soit bien accueilli des saints ; de telle sorte que je puisse venir chez vous dans la joie, s'il plaît à Dieu, et me reposer chez vous.... »

Comme tout le chap. XV, ce morceau a été tenu pour inauthentique<sup>4</sup>. On a vu notamment dans le v. 27 une défi-

<sup>1</sup> *Koinōnia*, ici : communication d'argent. Peut-être le choix du terme indique-t-il que le don d'argent résulte d'un rapport spirituel (Godet).

<sup>2</sup> Il n'y a pas lieu de voir dans *λειτουργῆσαι* l'idée d'*« Opfergabe »* (Lipsius, *Hand-Comm. zu Rom.*). Cf. 2 Cor. IX, 12, où Meyer voit également à tort le sens sacramental.

<sup>3</sup> Litt. : « ... et que je leur aurai scellé ce fruit. » Pas question d'une quittance à remettre aux donateurs (*αὐτοῖς* se rapporte aux destinataires, v. 27). Hofmann : acte signé et scellé, remis à Paul par les Eglises de Grèce. Simplement prendre *σφραγισάμενος* au sens métaphorique.

<sup>4</sup> Baur, *op. cit.*, I, p. 402, 403.

nition non paulinienne des rapports entre l'Eglise-mère et les Eglises pagano-chrétiennes. Il est de fait qu'on ne trouve dans 2 Cor. VIII et IX rien d'absolument équivalent<sup>1</sup>. Mais la divergence n'est pas si grande qu'on puisse sérieusement s'y achopper. Le v. 27 ne dit pas que les chrétiens jérusalémites aient été, dans la foi, les maîtres des pagano-chrétiens. Il constate seulement que ces derniers ont eu part à des biens spirituels qui d'abord n'appartenaient qu'aux premiers; que, par conséquent, leur qualité de chrétiens les oblige à se souvenir de ceux qui le furent avant eux (cf. 2 Cor. IX, 13). Dans ce sens « l'œuvre de grâce » de 2 Corinthiens peut être caractérisée comme une dette (*όφειλέται εἰσὶν αὐτῶν*). Au reste, si Paul insiste dans notre texte sur cette idée, c'est probablement pour insinuer aux Romains qu'ils auront un jour ou l'autre à s'acquitter du même devoir<sup>2</sup>.

Quant aux inquiétudes qui se mêlaient au fervent espoir de l'apôtre, nous les constatons au v. 31, où s'exprime une double crainte : Paul s'attend à ce que les Juifs de Palestine, dont il était bien placé pour connaître le fanatisme, se livrent contre lui à des actes hostiles. En même temps, il n'ose compter avec certitude sur un bon accueil de la part des judéo-chrétiens ; ce qui prouve que, de ce côté, il ne lui était pas venu de désaveu, mais pas d'encouragement explicite.

Les Actes parlent d'un changement d'itinéraire qu'ils mettent en rapport avec une conspiration des Juifs (XX, 3). Nous n'avons pas à nous prononcer là-dessus. Notons seulement comme une indication sûre (reprise de la source *nous*) que, peu après Pâques 59, Paul avait quitté Corinthe et se trouvait à Troas avec toute une escorte de frères (v. 5, 6). Les délégués de Corinthe ne sont pas nommés. Ils peuvent avoir rejoint la petite troupe à Troas même. Les détails que donnent les

<sup>1</sup> L'idée de réciprocité apparaît bien VIII, 14, mais il s'agit d'assistance matérielle (hypothèse d'une interversion des rôles). IX, 12 et ss. parlent d'actions de grâces *futures*, non de biens spirituels déjà transmis aux Corinthiens. Par contre, voir 1 Cor. IX, 11 : droit qu'aurait *Paul* d'être entretenu par ceux qu'il a évangélisés.

<sup>2</sup> Godet.

Actes sur le reste du voyage confirment ce que nous avons dit des appréhensions de Paul. Toutefois cette anxiété est uniquement motivée par la prévision des dangers que va lui faire courir l'animosité des Juifs (XX, 22 et ss. ; XXI, 11 et ss.)

## VIII

Si l'événement avait répondu au désir de l'apôtre, voici ce qui se serait passé à son arrivée à Jérusalem. Pierre, Jacques, Jean et autres membres du groupe apostolique l'auraient reçu, lui et ses compagnons de route. Le produit de la collecte, amassé au prix de tant d'efforts et de tribulations, aurait été versé en leurs mains, puis réparti entre les fidèles nécessiteux. Et c'eût été aussitôt un concert d'actions de grâces, un unanimisme témoignage rendu au zèle chrétien des jeunes communautés helléniques.

Jusqu'à quel point la réalité répondit-elle à ce beau rêve? — La narration de la source *nous* s'arrête XXI, 18, pour ne reprendre qu'à XXVII, 1. Sur tout ce qui se rapporte à la réception de Paul, à son arrestation, à sa captivité, nous n'avons rien de bien strictement historique. Du récit des Actes semble cependant ressortir que les choses ne se passèrent pas tout à fait selon le gré de Paul, même du côté chrétien. « A notre arrivée à Jérusalem, lisons-nous à XXI, 17, des frères nous accueillirent avec joie. Mais ces « frères, » ce sont des connaissances personnelles de Paul ou de ses amis (v. 16). Les représentants de l'Eglise n'entrent en scène qu'au verset suivant : « Le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques. Tous les presbytres s'y trouvèrent. « On peut discuter sur le sens de ce terme de « presbytres<sup>1</sup>. » En tout cas, il s'agit là de conducteurs *spirituels* de la communauté<sup>2</sup>. A côté de Jacques, qui apparaît ici comme Gal. II, 9,

<sup>1</sup> Il peut être pris au sens général de « notables » (Meyer-Wendt, *Actes XI*, 29). Cependant, en présence d'Actes XIV, 23, qui nous montre Paul instituant à Lystres, etc. le presbytérat au sens postérieur, il est plus naturel de penser à un anachronisme de l'auteur (cf. Weizsaecker, p. 603-606).

<sup>2</sup> Et non d'administrateurs comme les « Sept » du ch. VI, ou de leurs successeurs.

au premier rang, ils figurent en lieu et place des apôtres, non mentionnés. Ce qui ne saurait faire de doute, c'est que la remise du don eut lieu à l'occasion de cette première entrevue. Or, les Actes passent complètement le fait sous silence. L'expression *διακονία*, v. 19, ne suffit pas à justifier un rapprochement avec 2 Cor. VIII, 4, etc., étant donné le ton vague et général de la phrase. De quelque manière que l'on essaie d'expliquer cette omission, eût-elle été possible, si, à la connaissance du rédacteur, la collecte avait produit à Jérusalem l'effet qu'espérait Paul ?

Le récit suivant, — représentations adressées à Paul par les Anciens, accomplissement par lui d'un rite destiné à le disculper du reproche d'antilégalisme, v. 20 et ss.<sup>1</sup>, — est discutable en soi, mais d'une grande vraisemblance quant au jour qu'il jette sur l'état d'esprit des judéo-chrétiens. Evidemment, ces hommes n'ont pas compris la collecte comme Paul la comprenait. Par ses efforts pour mener à bien cette œuvre de sept années, il avait cru opposer une réponse décisive au grief qu'on lui faisait de n'être pas en communion avec les Douze. Or, ceux-ci, sans appuyer le moins du monde cette accusation, ne firent peut-être pas assez de leur côté pour la réfuter ; tout au moins ne jugèrent-ils pas utile d'invoquer en faveur de Paul ce qui n'était à leurs yeux que l'heureuse exécution d'une promesse louable. Ils avaient sans doute été jadis bien aises de pouvoir dire : Voilà ce que nous avons obtenu de sa bonne volonté. Mais à la suite des diverses campagnes menées contre l'apôtre des païens, ils en étaient venus à désirer de sa part autre chose que cette preuve de sympathie chrétienne ; ce qu'ils auraient voulu, c'est un acte

seurs. Actes XI, 30 ne prouve rien en faveur de cette hypothèse. Il était naturel d'attribuer aux « Anciens, » envisagés comme conseil directeur, la compétence de recevoir l'argent.

<sup>1</sup> « ... Selbst das für die Möglichkeit einer solchen Handlungsweise unaufhörlich angerufene Wort 1 Cor. IX, 20 hebt mit seinem *μὴ ὅν αὐτὸς ἵππο νόμον* unser *αὐτὸς φυλάσσων τὸν νόμον* auf... Alle apologetischen Bemühungen scheitern daran, dass 24 kein Accomodationsact, sondern ein Bekenntniss- (und in casu Verleugnungs-) Act berichtet ist.... » (Holtzmann, *Hand-Commentar zur Apostelgeschichte*, 3. Aufl. 1901).

public et personnel d'observance légale. Pour Paul, la fraternité dans la foi, le dévouement réciproque, étaient les seuls signes auxquels se reconnaissent les vrais membres du corps de Christ, — individus et Eglises. — Pour les gens à qui il eut affaire à Jérusalem, il en allait un peu autrement. On reconnaît là le fruit de l'influence de plus en plus prépondérante de Jacques dans le groupe apostolique (cf. Gal. II, 12, 13).

Quant au commun des disciples, ardents zélateurs de la loi (Act. XXI, 20), ils étaient disposés à prêter une oreille complaisante aux propos des ennemis de Paul. Il est probable cependant que parmi eux la remise de la collecte ne fut pas interprétée défavorablement. S'il n'avait été de notoriété publique que cette œuvre répondait à un vœu formel des apôtres, les intentions de Paul eussent été faciles à dénaturer. On aurait eu prétexte à l'accuser de vouloir acheter sinon la faveur de Jacques et des Douze, du moins le silence de ses adversaires personnels. Mais cette accusation ne fut pas produite et ne pouvait l'être, pour la simple raison qu'en droit strict il ne faisait qu'exécuter un engagement pris. L'idée ne lui vint pas même d'avoir à se garantir d'un pareil soupçon<sup>1</sup>.

Le fait que l'initiative avait été prise par les apôtres de la circoncision ne pouvait suffire par contre à écarter un autre malentendu, moins grave, mais de nature également à annuler en partie l'effet de la collecte. Nous avons parlé de l'analogie, — purement formelle, — qui existait entre ces secours envoyés à Jérusalem et les contributions que les Juifs de la *Διασπορά* faisaient parvenir à la cité du temple. Ici, il y avait réellement un hommage d'obédience religieuse; là il n'y avait qu'une application nécessaire du principe de fraternité.

<sup>1</sup> Autant l'identification de Paul avec Simon le magicien est manifeste dans les Pseudo-Clémentines, autant il est arbitraire (contre Volckmar, *Theol. Jahrbücher*, 1856, p. 279 et ss.) d'attribuer à l'auteur des Actes l'intention de garantir l'apôtre de l'accusation de simonie (cf. Pfleiderer, *Urchrist.*, p. 564; Weizsäcker, *Apost. Zeit.*, p. 466). Rem. qu'à Corinthe, la collecte ne fut invoquée contre Paul qu'en tant qu'elle était censée ne pas parvenir à destination.

Mais, où Paul et les siens voyaient une chose, les chrétiens de Judée pouvaient en voir une autre. Le procédé dont on usait envers eux, ils pouvaient l'interpréter comme une reconnaissance des priviléges de lieu et de race dont ils n'avaient cessé de se prévaloir. Les apôtres, — ceux du moins qui avaient pris part à l'entrevue de 52, — savaient au juste à quoi s'en tenir. Mais leur attitude plutôt passive n'était pas de nature à empêcher une méprise qui put se produire, d'ailleurs, sans qu'ils se rendissent compte de ce qu'elle avait de fâcheux. Se produisit-elle réellement? On est tenté de le croire. Si les chrétiens de Jérusalem ont vu dans la collecte une continuation des antiques redevances, quoi d'étonnant à ce que leur gratitude n'ait rien eu que de très modéré?

Cette impression est confirmée par Act. XXIV, 17. « Après plusieurs années d'absence, aurait dit l'apôtre, je suis venu apporter à *mon peuple* des aumônes et des offrandes. » L'intention de la phrase est conforme à celle de tout le discours. Il s'agit de prouver le caractère licite et inoffensif de la doctrine nouvelle. C'est pourquoi Paul commence par établir qu'il est monté à Jérusalem « pour adorer » (v. 11), donc en Juif dévôt, attaché à la religion de ses pères. Cette déclaration ne concorde guère avec celle des épîtres, qui nous disent que Paul a fait le voyage pour porter la collecte. Ce but, les Actes le mentionnent aussi, mais en le ramenant, chose curieuse, à l'autre précédemment indiqué, au désir de prendre part aux solennités du culte national<sup>1</sup>. Cela est si vrai que, sans les épîtres, nous pourrions nous demander si l'argent qu'apportait Paul avait une destination juive ou spécialement chrétienne. L'auteur a bien eu en vue les dons en faveur des pauvres de l'Eglise. Mais il en parle comme il pourrait parler des offrandes régulières des Juifs expatriés. On dira peut-être que c'est là une conception postérieure, dont il n'y pas à tenir compte pour l'époque qui nous occupe. Mais le paulinisme atténué, à tendance apologétique, du livre des Actes, n'exclut pas, comporte au contraire des emprunts à la tradi-

<sup>1</sup> Cf. Meyer-Wendt, Holtzmann.

tion judéo-chrétienne. Les mots *εἰς τὸ ἔθνος μου* reproduisent à n'en pas douter la notion primitive de l'Eglise, en vertu de laquelle les disciples, loin de vouloir constituer une société religieuse distincte, s'envisageaient comme l'élite croyante d'Israël. Dès lors, il est permis de voir, dans cette définition inexacte de la collecte, une définition assez exacte de ce qu'elle fut pour ceux qui en bénéficièrent.

## IX

L'histoire de la collecte s'arrête avec celle de l'activité libre de Paul. Après avoir tant fait pour les chrétiens de Jérusalem, il aurait dû, semble-t-il, rencontrer chez eux une sympathie plus effective. Nous aurions tort, toutefois, d'en rester sur cette impression mélancolique. Si le grand effort de la collecte n'aboutit point à rendre le paulinisme populaire à Jérusalem, n'oublions pas qu'ailleurs l'impulsion donnée à cette œuvre contribua pour une bonne part à la défaite des Judaïsants. Et n'était-ce pas un succès considérable pour Paul et pour son Evangile, que d'avoir pu réunir les communautés pagano-chrétaines dans ce bel élan de fraternité? Mais voilà qui nous amène à formuler les conclusions de notre étude.

1<sup>o</sup> D'abord elle nous a permis de reconnaître le caractère essentiellement pratique du génie de Paul. Depuis la Réformation jusqu'à nos jours, on a surtout voulu voir en lui le premier dogmaticien du christianisme, le théoricien par excellence du plan et des conditions du salut. Pourtant il fut essentiellement homme d'action, d'initiative, d'organisation. Et ce n'étaient pas seulement ses remarquables capacités administratives qui le mettaient à la hauteur de toutes les tâches et de toutes les situations : c'était avant tout son extraordinaire intensité d'inspiration religieuse. La collecte nous le montre à l'œuvre. Quand autour de lui se multiplient les difficultés de l'ordre le plus mesquin, sans les perdre de vue, il a le don de s'élever, d'un puissant coup d'aile, jusqu'aux plus hautes vérités de la foi.

2<sup>o</sup> En ce qui concerne la position de Paul à l'égard du

judéo-christianisme, les textes que nous avons eu à étudier sont des plus instructifs. Faute d'en tenir suffisamment compte, on a pu croire à un antagonisme déclaré entre lui et les apôtres de la circoncision, quand cet antagonisme n'existe qu'entre lui et des gens que lesdits apôtres auraient pu désavouer avec plus d'énergie, mais qu'ils ne patronnaient nullement. D'un autre côté, par suite d'un jugement superficiel, on a attribué à Paul l'idée de rendre les païens convertis plus ou moins tributaires de l'Eglise primitive, alors que la collecte avait son but en elle-même et ne répondait, *dans la pensée de l'apôtre*, à aucune considération étrangère au principe chrétien.

3<sup>e</sup> Enfin, au point de vue de la notion d'Eglise, il n'est pas sans intérêt de constater que si le mot *ἐκκλησία*, dans les grandes épîtres, n'outrepasse qu'exceptionnellement le sens de « communauté locale, » l'idée du corps de Christ, comprenant la totalité des croyants, sans distinction de lieu ni d'origine, s'y affirme non seulement en théorie, mais pratiquement. Quand un membre souffre, tout le corps souffre. Les chrétiens de Jérusalem sont dans la gêne; il faut les secourir. Et cette œuvre d'assistance n'est pas un à côté dans la vie des Eglises; elle y rentre comme un service normal : *διακονία, λειτουργία*; elle porte le cachet de la grâce opérante : *τὴν χάριν τοῦ Θεοῦ τὴν δεδομένην ἐν ταῖς ἐκκλησίαις*. On voit ainsi se dessiner l'ecclésiologie propre à la littérature paulinienne authentique. Ce que Paul veut, et obtient en une certaine mesure, c'est la réalisation de la vie chrétienne au sein d'une société actuelle et visible, ayant Christ pour fin et pour loi. Cette société spécifiquement religieuse, — ce qui la distingue du *Royaume* de la prédication galiléenne, — est constituée par l'ensemble des communautés particulières. Elle doit nettement se différencier du monde ambiant voué au péché et à la ruine. A cet égard, on conçoit l'immense portée d'un mouvement donnant aux Eglises des païens pleine conscience de l'unité organique qu'elles formaient entre elles et avec les Eglises de Judée. C'est même le premier acte collectif par lequel se soit manifestée cette unité. Jusqu'alors il n'y avait

guère eu que des échanges de salutations et de messages, essentiellement par l'intermédiaire de l'apôtre, dont l'autorité personnelle suppléait à l'absence de toute organisation centrale. Mais la collecte et toutes les mesures qui s'y rattachent: nomination de délégués, etc., était un moyen autrement efficace d'affirmer à la fois l'autonomie des Eglises et leur entente dans le devoir commun. « La liberté de la foi, c'est la servitude de la charité<sup>1</sup>. »

N. B. Nous avons cité Weizsaecker, *Apost. Zeitalter*, d'après la 2<sup>e</sup> édition. La troisième (1902) est une réimpression avec pagination identique. — Pour les passages où l'interprétation de Heinrici diffère de celle de Meyer (dont il a remanié le commentaire sur 2 Cor. à partir de la 6<sup>e</sup> édition), voir son commentaire particulier: *Das zweite Sendschreiben des Apostels Paulus an die Korinther*, 1887. — Page 138, note 2, lire : p. 153 et ss. (au lieu de p. 753).

<sup>1</sup> Sabatier, *L'apôtre Paul*.

---